Cérémonie des traités de 2012 Renforcer l'état de droit

Rapport journalier

Mardi 25 septembre 2012

Aujourd'hui, dix-neuf (19) formalités liées aux traités ont été entreprises par neuf (9) États Membres : deux (2) États Membres ont été représentés par leur Chef d'État, deux (2) États Membres ont été représentés par leur Chef de Gouvernement, quatre (4) États Membres ont participé au niveau de Ministres des Affaires étrangères, et deux (2) États Membres ont été représentés par d'autres ministères.

La Section des Traités a reçu deux (2) signatures, neuf (9) ratifications, deux (2) acceptations et six (6) adhésions. Les formalités accomplies par traité sont les suivantes:

Privilèges et immunités, relations diplomatiques et consulaires, etc

- Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (New York, 13 février 1946) (III-1) (Adhésion par la Suisse)
- Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (New York, 21 novembre 1947) (III-2) (Adhésion par la Suisse)

Droits de l'Homme

- Amendement à l'article 8 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (New York, 15 janvier 1992) (IV-2.a) (Acceptation par la Jamaïque)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (New York, 25 mai 2000) (IV-11.b) (Ratification par le Nigeria)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011) (IV-11.d) (Signature et Ratification par la Thaïlande, Adhésion par le Gabon)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006) (IV-15) (Ratification par la Fédération de Russie et par la Pologne)

Transports et Communications (Questions douanières)

 Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (Genève, 21 octobre 1982) (XI-A-17) (Adhésion par le Maroc)

Questions pénales

- Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (New York, 14 décembre 1973) (XVIII-7) (Adhésion par le Nigeria)
- Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Kampala, 10 juin 2010) (XVIII-10.a) (Ratification du Samoa)
- Amendements sur le crime d'agression du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Kampala, 11 juin 2010) (XVIII-10.b) (Ratification du Samoa)
- Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (New York, 9 septembre 2002) (XVIII-13) (Ratification par la Suisse)
- Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005) (XVIII-15) (Adhésion par le Nigeria)

Produits Primaires

• Convention relative à l'assistance alimentaire (Londres, 25 avril 2012) (XIX-48) (Signature par la Bulgarie)

Désarmement

• Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Kinshasa, 30 avril 2010) (XXVI-7) (Acceptation par le Gabon)

Environnement

- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique (Montréal, 29 janvier 2000) (XXVII-8.a) (Ratification par la Jamaïque)
- Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Kiev, 21 mai 2003) (XXVII-13.a) (Ratification par la Pologne)